

Ministère de la Santé

Guide sur les vaccins contre la COVID-19

Version 11.1 – 8 avril 2024

Résumé des modifications

- Révision de la force de la recommandation pour les personnes à haut risque de recevoir une dose de printemps contre la COVID-19 (page 5, 9 et 14)
- Révision de l'enregistrement des vaccins à l'extérieur de la province et à l'extérieur du pays (page 14)
- Révision de l'Annexe B et de l'Annexe C pour inclure un groupe supplémentaire : les personnes de 5 ans et plus qui sont immunocompétentes et à haut risque et pour clarifier les recommandations (page 21, 23, 24)

Le présent guide ne fournit que des renseignements de base. Ce document n'est pas destiné à fournir ou à remplacer des conseils médicaux, un diagnostic ou un traitement, ou des conseils juridiques. En cas de divergence entre le présent document d'orientation et tout décret applicable ou toute directive émise par le ministre de la Santé, le ministre des Soins de longue durée ou le médecin hygiéniste en chef (MHC), le décret ou la directive prévaut.

- Veuillez consulter régulièrement le [site Web sur le programme de vaccination contre la COVID-19 du ministère de la Santé](#) pour obtenir des mises à jour sur ce document.

Ce document peut être utilisé comme référence par les centres de vaccination et les administrateurs de vaccins afin de soutenir les efforts de vaccination contre la COVID-19. Les ressources complémentaires comprennent les monographies de chaque produit et la [COVID-19 : Guide sur l'entreposage et la manipulation des vaccins](#) et le [Guide sur les vaccins contre la COVID-19 : Guide canadien d'immunisation](#).

Les données probantes sur l'efficacité des vaccins contre la COVID-19 actuellement autorisés au Canada continuent d'évoluer. Pour obtenir des renseignements à jour sur les effets et l'efficacité des vaccins, veuillez consulter les déclarations et les publications du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur la [page Web du gouvernement du Canada](#).

Table des matières

Programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario	3
Recommandations relatives au vaccin.....	4
Interchangeabilité des vaccins.....	6
Administration concomitante	7
Intervalles proposés entre une infection antérieure par le SRAS-CoV-2 et la vaccination contre la COVID-19.....	7
Tableau 1 : Intervalles proposés entre une infection antérieure par le SRAS-CoV-2 et la vaccination contre la COVID-19.....	8
Contre-indications des vaccins contre la COVID-19, précautions et considérations relatives aux populations particulières	10
Événements indésirables après l'immunisation.....	12
Vaccins à l'extérieur de la province ou du pays	14
Erreurs et écarts concernant les vaccins contre la COVID-19.....	15
Préparation et administration des vaccins.....	16
Exemptions médicales et pour les essais de vaccins contre la COVID-19.....	17
Annexe A : Vaccins disponibles en Ontario	18
Annexe B : Calendrier d'administration du vaccin contre la COVID-19 à ARNm en fonction des antécédents de vaccination et du statut immunitaire pour le printemps 2024	20
Annexe C : Calendrier d'administration du vaccin de Novavax contenant XBB en fonction des antécédents de vaccination et du statut immunitaire pour le printemps 2024.....	24
Annexe D : Scénarios pour les personnes immunocompétentes de 6 mois à 4 ans complétant une série de vaccin à ARN messager contre la COVID-19	25

Programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario

Le programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario vise à s'assurer que le plus grand nombre possible d'Ontariens sont à jour de leurs vaccins contre le virus COVID-19 afin de protéger les citoyens contre les maladies **graves** liées au virus de la COVID-19, y compris l'hospitalisation et le décès.

À l'heure actuelle, le caractère saisonnier de la COVID-19 n'est pas connu et il n'a pas encore été déterminé si les personnes devront recevoir une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 à un intervalle donné (p. ex., une fois tous les six mois). La présente directive énonce les dernières recommandations pour « se tenir à jour » en fonction de l'âge et de l'état de santé. L'équité en matière de santé reste une pierre angulaire et une priorité du programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario. Des efforts soutenus, culturellement sûrs et centrés sur la communauté doivent être priorités pour :

1. garantir un accès continu aux vaccins dans le cas des populations autochtones, racisées et marginalisées touchées de manière disproportionnée par la COVID-19 en raison des disparités dans les déterminants sociaux de la santé, y compris les obstacles systémiques à l'accès aux soins de santé;
2. encourager les personnes à demeurer à jour en ce qui concerne leurs vaccins contre la COVID-19.

Afin d'harmoniser la terminologie avec celle du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), le ministère de la Santé de l'Ontario (ministère) abandonne l'utilisation des termes « série primaire » et « dose(s) de rappel ». Le présent document décrit le statut vaccinal d'une personne comme étant « **non vaccinée auparavant** » ou « **déjà vaccinée** ».

- **Non vaccinée auparavant** : toutes les personnes de six mois et plus qui n'ont jamais reçu de dose d'un vaccin contre la COVID-19.
- **Vaccinée auparavant** : toutes les personnes ayant reçu une dose et plus d'un vaccin contre la COVID-19. Les recommandations relatives au calendrier de vaccination avec la préparation à XBB diffèrent selon le nombre de doses antérieures de vaccins autres que celui à base de préparation XBB reçues par la personne, son état immunitaire et le type de produit (seulement pour les enfants de moins de cinq ans).

Recommandations relatives au vaccin

Les personnes qui **n'ont pas été vaccinées auparavant** contre la COVID-19. Veuillez vous reporter à l'[annexe B](#) et à l'[annexe C](#) pour obtenir les lignes directrices concernant le calendrier.

1. Les enfants de six mois à quatre ans

- a. Ceux qui ne sont pas vaccinés et qui **courent un risque élevé de maladie grave en raison de la COVID-19 devraient recevoir un vaccin**. En plus du calendrier recommandé, **on recommande une dose supplémentaire pour les personnes qui sont [modérément à gravement immunodéprimées](#)** afin de compléter la première série.
 - Pour les enfants de six mois à quatre ans qui sont modérément à gravement immunodéprimés, une série de trois doses du vaccin de Moderna est probablement plus acceptable et plus faisable en raison du moins grand nombre de doses dans le calendrier.
- b. Ceux qui ne sont pas vaccinés et qui **ne présentent pas un risque élevé de maladie grave en raison de la COVID-19 peuvent recevoir un vaccin**.
- c. **Ceux qui n'ont pas complété une série appropriée de vaccins contre la COVID-19** (en fonction du produit vaccinal et du statut immunitaire) doivent compléter la série avec le nombre approprié de doses en utilisant un vaccin contre la COVID-19 à ARNm contenant la préparation à XBB conformément à l'[annexe B](#). Veuillez vous reporter à l'[annexe D](#) pour des scénarios précis avec des intervalles autorisés et recommandés pour cette population.

2. Les enfants de cinq ans et plus

- a. **Les enfants qui ne sont pas vaccinés devraient recevoir un vaccin contre la COVID-19 contenant la préparation à XBB**.
 - On recommande une dose¹ d'un vaccin contenant la préparation XBB. On recommande une dose supplémentaire pour les enfants qui [sont modérément à gravement immunodéprimés](#).

¹ Le calendrier autorisé est de deux doses, mais conformément à la recommandation du [CCNI](#), les personnes non vaccinées qui ne sont pas immunodéprimées et qui reçoivent le vaccin de Novavax contenant XBB peuvent suivre le calendrier d'une dose.

- Les personnes de 12 ans et plus qui ne sont pas vaccinées peuvent recevoir un vaccin à RNAm (de Pfizer ou de Moderna) ou un vaccin à sous-unité protéique (de Novavax) contre la COVID-19. Il est à noter qu'il y a beaucoup plus de données sur l'efficacité disponibles pour les vaccins à RNAm et contenant XBB que pour le vaccin Novavax contenant XBB.

Les personnes qui **ONT été vaccinées auparavant** contre la COVID-19. Veuillez vous reporter à l'annexe B et à l'annexe C pour obtenir les lignes directrices concernant le calendrier.

1. Pour la **saison d'automne 2023**, le ministère avait recommandé l'administration d'**une seule dose du vaccin contre la COVID-19 à ARNm contenant la préparation à XBB** pour les personnes appartenant au groupe d'âge autorisé (c.-à-d. les enfants de six mois et plus) qui avaient été **vaccinées auparavant** contre la COVID-19, si six mois s'étaient écoulés depuis l'administration de la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou depuis la dernière infection connue par le SRAS-CoV-2 (si elle est survenue plus tard).
2. Conformément au [CCNI](#), les personnes qui courent **un risque plus élevé de maladie grave** en raison de la COVID-19 peuvent recevoir une dose supplémentaire d'un vaccin contre la COVID-19 contenant XBB au **printemps 2024. La campagne de vaccination contre la COVID-19 du printemps de l'Ontario se déroulera d'avril à juin 2024.** Le ministère de la Santé recommande que les personnes suivantes reçoivent une dose supplémentaire ce printemps :
 - a. Les adultes de 65 ans et plus
 - b. Les pensionnaires adultes dans les foyers de soins de longue durée et les autres lieux d'hébergement collectif destinés aux personnes âgées
 - c. Les personnes de six mois et plus qui sont modérément à gravement immunodéprimées (en raison d'un problème de santé sous-jacent ou d'un traitement)
 - d. Les personnes de 55 ans et plus qui s'identifient comme faisant partie des Premières Nations, des Inuits ou des Métis et les membres de leur ménage non autochtones qui sont âgés de 55 ans et plus

Il est particulièrement important de recevoir un vaccin contre la COVID-19 au printemps 2024 pour les personnes qui courent un risque plus élevé de maladie grave en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas reçu une dose pendant le programme d'automne 2023.

Les personnes admissibles peuvent recevoir un vaccin contre la COVID-19 avec XBB au printemps 2024 si six mois se sont écoulés depuis l'administration de la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou depuis la dernière infection connue par le SRAS-CoV-2 (si elle est survenue plus tard). Le CCNI souligne également qu'un intervalle plus court (de trois à moins de six mois) peut être utilisé pour la mise en place du programme de vaccination (y compris le calendrier pour la campagne du printemps 2024 en lien avec les campagnes d'automne antérieures et futures).

À l'heure actuelle, il n'est pas recommandé à toutes les autres personnes de recevoir une dose de vaccin contre la COVID-19 au printemps 2024 et il est conseillé d'attendre les autres recommandations du ministère. Cela comprend les personnes qui ne courent pas un risque plus élevé de maladie grave en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas reçu un vaccin contre la COVID avec XBB à l'automne 2023, sauf si on leur recommande précisément de recevoir une dose administrée par leur fournisseur de soins de santé.

Interchangeabilité des vaccins

Reportez-vous à l'[annexe A](#) pour connaître les produits vaccinaux contre la COVID-19 qui sont actuellement accessibles en Ontario. Selon le [CCNI](#), on peut utiliser un vaccin contre la COVID-19 à base d'ARNm ou à sous-unité protéique pour les personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui n'ont pas été vaccinées auparavant et qui ne présentent aucune contre-indication au vaccin. Les vaccins contre la COVID-19 à ARNm contenant XBB sont autorisés pour les personnes de six mois et plus tandis que le vaccin Novavax contenant XBB est autorisé pour les personnes de 12 ans et plus. Peu importe le produit offert pour démarrer une série de vaccins, il faut compter la dose précédente et recommencer la série.

Il n'y a pas de données disponibles sur l'interchangeabilité de la préparation à XBB de Novavax avec les autres vaccins contre la COVID-19 pour compléter la série de vaccins.

Reportez-vous aux [annexes B](#) et [C](#) pour obtenir les calendriers recommandés.

Administration concomitante

Les personnes âgées de six mois et plus peuvent recevoir un vaccin contre la COVID-19 de façon concomitante (c.-à-d. le jour même) ou en tout temps avant ou après des vaccins autres (y compris les vaccins vivants et non vivants). Si les vaccins sont administrés de façon concomitante, l'immunisation sur des membres séparés est recommandée, mais si le même membre doit être utilisé, les points d'injection doivent être séparés d'au moins 2,5 cm (1 po).

Il existe deux exceptions. Les vaccins contre la COVID-19 ne doivent pas être administrés de façon concomitante avec le vaccin Imvamune contre la mpox et le vaccin Arexvy contre le virus respiratoire syncytial (VRS).

Imvamune : il est recommandé d'attendre au moins quatre semaines avant ou après l'administration d'un vaccin Imvamune. Cependant, l'administration d'Imvamune en tant que vaccination pré-exposition ou post-exposition ne doit pas être retardée chez une personne qui a récemment reçu un vaccin contre la COVID-19. Ces périodes d'attente suggérées sont préventives et peuvent aider à prévenir l'attribution erronée d'une manifestation clinique indésirable à un vaccin particulier ou à l'autre. Veuillez vous référer à [la page Web de mpox](#) pour plus d'informations.

Arexvy: il est recommandé d'attendre au moins deux semaines avant ou après l'administration du vaccin contre le VRS. Veuillez consulter le [site Web du ministère sur le VRS](#) pour plus d'information.

Intervalles proposés entre une infection antérieure par le SRAS-CoV-2 et la vaccination contre la COVID-19

Le ministère, en accord avec le [CCNI](#), continue de recommander que les vaccins contre la COVID-19 soient offerts aux personnes ayant déjà été infectées par le SRAS-CoV-2 et ne présentant aucune contre-indication au vaccin. Reporter la vaccination Il est prudent d'attendre que tous les symptômes d'une infection confirmée ou soupçonnée ou d'une maladie aiguë disparaissent complètement

avant de recevoir le vaccin. Personnes symptomatiques et asymptomatiques qui ont été avisées de s'isoler en raison :

Tableau 1 : Intervalles proposés entre une infection antérieure par le SRAS-CoV-2 et la vaccination contre la COVID-19

Délai entre l'infection et la vaccination contre la COVID-19	Reporter la vaccination	Intervalle recommandé
Infection chez les personnes non vaccinées auparavant ou chez celles qui sont en train de compléter une série de vaccins	Les personnes de 6 mois et plus non considérées comme étant modérément à gravement immunodéprimées sans antécédents de syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants et les adultes (SIM-C et SIM-A)	Huit semaines (56 jours) après l'apparition des symptômes ou un test positif (en l'absence de symptôme)
	Les personnes de 6 mois et plus modérément à gravement immunodéprimées et sans antécédents de SIM-C ou de SIM-A	Quatre à huit semaines (28 à 56 jours) après l'apparition des symptômes ou un test positif (en l'absence de symptôme)
	Les personnes de 6 mois et plus qui ont des antécédents de SIM-C et SIM-A (sans égard au statut immunodéprimé)	Réception de la dose de vaccin lorsque la constatation clinique de guérison est atteinte ou ≥90 jours depuis l'apparition du SIM-C et du SIM-A, selon la période la plus longue

Délai entre l'infection et la vaccination contre la COVID-19	Reporter la vaccination	Intervalle recommandé
<p>Infection chez les personnes qui ont déjà été vaccinées</p>	<p>Il n'est pas recommandé à la population générale de recevoir une dose de vaccin contre la COVID-19 au printemps 2024 si elle a déjà été vaccinée ou si elle a eu une infection récente (c'est-à-dire au cours des 6 derniers mois).</p> <p>Les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave due à la COVID-19 devraient recevoir une dose supplémentaire d'un vaccin contre la COVID-19 à partir du printemps 2024 (voir Recommandations relatives au vaccin pour les groupes éligibles).</p> <p>Les personnes à qui leur professionnel de la santé recommande de recevoir des doses supplémentaires ou de recevoir une dose à un intervalle plus court (au moins 3 mois) en raison de leur situation personnelle doivent suivre la discrétion de leur professionnel de la santé.</p>	<p>Recevoir une dose de vaccin six mois (168 jours) après une infection précédente de la COVID-19 (caractérisée par un test positif ou après avoir présenté des symptômes après un contact avec une personne ayant eu un résultat positif au test)².</p>

*Une infection antérieure par le SRAS-CoV-2 est définie comme suit :

² Selon le CCNI, il n'a pas été démontré que la vaccination à des intervalles plus courts (c.-à-d. de 3 mois à moins de 6 mois) après la vaccination ou l'infection précédente présentait un risque pour la sécurité, bien que les données probantes montrent que la réponse en anticorps est plus élevée avec des intervalles plus longs entre l'infection et la vaccination et avec des intervalles plus longs entre les doses de vaccination.

- Infection confirmée au SRAS-CoV-2 à l'aide d'un test moléculaire (par exemple, par PCR) ou d'un test moléculaire ou antigénique rapide approuvé par Santé Canada;
- Maladie symptomatique compatible avec la COVID-19 **ET** exposition à un cas confirmé de COVID-19 au sein du ménage.

Ces intervalles proposés sont fondés sur des principes immunologiques et sur l'opinion d'experts, et peuvent changer au fur et à mesure de l'apparition de données probantes sur la COVID-19, les variants préoccupants et les vaccins contre la COVID-19. Si l'on envisage d'administrer ou non des doses de vaccin en respectant les intervalles proposés décrits dans ce tableau, il faut également tenir compte des facteurs de risque biologiques et sociaux d'exposition (par exemple, l'épidémiologie locale, la circulation des variants préoccupants, les milieux de vie) et de la maladie sévère. Ces intervalles constituent un guide et la discrétion clinique est conseillée.

Conformément aux [directives provinciales](#), les personnes qui présentent des symptômes de COVID-19 ou d'autres agents infectieux doivent s'isoler et éviter de se présenter dans une clinique de vaccination contre la COVID-19, jusqu'à ce que les conditions suivantes soient remplies :

- Les symptômes se sont améliorés depuis au moins 24 heures (ou 48 heures en cas de nausées, de vomissements et/ou de diarrhée).
- Pas de fièvre
- La personne n'a pas eu de symptômes supplémentaires.

Ces délais d'attente proposés visent à minimiser le risque de transmission de la COVID-19 et d'autres agents pathogènes causant une infection respiratoire dans un lieu de vaccination et à permettre la surveillance des événements indésirables des vaccins contre la COVID-19 sans confusion potentielle avec les symptômes de la COVID-19 ou d'autres maladies concomitantes.

Contre-indications des vaccins contre la COVID-19, précautions et considérations relatives aux populations particulières

Veillez consulter la section sur les contre-indications et précautions de la page [Vaccins contre la COVID-19 : Guide canadien d'immunisation](#) où l'on donne des recommandations pour les personnes atteintes de plusieurs affections, notamment

des allergies, d'un trouble hémorragique, de myocardite et/ou de péricardite à la suite de la vaccination, du syndrome de Guillain-Barré, du syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants ou les adultes et de la paralysie de Bell.

Personne enceinte ou qui allaite

La vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse est efficace pour protéger les personnes enceintes contre la forme grave de la COVID-19, l'hospitalisation et l'admission aux soins intensifs résultant d'une infection à la COVID-19, ainsi que contre l'intubation et la mortalité chez les personnes atteintes de la forme grave de la maladie. Les femmes enceintes ou qui allaitent devraient recevoir toutes les doses recommandées du vaccin contre la COVID-19 dans les plus brefs délais.

En outre, pour protéger la personne enceinte, les avantages de la vaccination pendant la grossesse pour le fœtus et les nourrissons sont également bien documentés. Les anticorps protecteurs sont transférés au fœtus par le placenta, ce qui augmente la protection du nourrisson au début de la période postnatale lorsqu'il n'est pas encore admissible à la vaccination (GCI, 2023).

Recommandations pour la vaccination pendant la grossesse et/ou l'allaitement :

- Un **vaccin contre la COVID-19 peut être offert à n'importe quelle étape de la grossesse** (c.-à-d. au cours de n'importe quel trimestre).
- Les vaccins contre la COVID-19 peuvent être **administrés en même temps** que d'autres vaccins recommandés pendant la grossesse ou l'allaitement.
- Le CCNI **recommande fortement** que les femmes enceintes ou qui allaitent reçoivent toutes les doses recommandées du vaccin contre la COVID-19.
- Les femmes enceintes sont un groupe à risque plus élevé de conséquences graves de la COVID-19 et **le CCNI a indiqué que ce groupe est l'un des groupes à risque élevé pour lesquels il est particulièrement important de recevoir une dose du vaccin contenant XBB. 1.5 cet automne.**

Il n'y a pas eu de graves problèmes d'innocuité associés à l'administration d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 pendant la grossesse ou l'allaitement. Les personnes enceintes ou qui allaitent présentent les mêmes taux d'effets indésirables locaux et systémiques attendus que les personnes qui ne sont pas enceintes ou qui n'allaitent pas. La vaccination pendant la grossesse n'augmente pas le risque de fausse couche, de mortinaissance, de faible poids à la naissance, de prématurité, d'admission à l'unité de soins intensifs néonataux ou d'autres issues défavorables de la grossesse ou de la naissance. De même, les études n'ont pas révélé d'impact négatif de la vaccination sur l'enfant nourri avec du lait humain ou

sur la production ou l'excrétion de lait. En fait, les anticorps protecteurs transférés à l'enfant par le lait maternel peuvent aider à protéger le nourrisson au début de la période postnatale lorsqu'il n'est pas encore admissible à la vaccination.

Les femmes enceintes ou qui allaitent peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en consultant l'outil de prise de décision du [Provincial Council for Maternal and Child Health](#) (en anglais seulement), la déclaration de la [Société des obstétriciens et gynécologues du Canada Statement sur la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse](#) et le [Guide canadien d'immunisation](#).

Événements indésirables après l'immunisation

Une **manifestation clinique indésirable à la suite d'un vaccin** s'entend d'un événement médical inattendu (p. ex. un signe défavorable ou involontaire, un résultat de laboratoire anormal, un symptôme ou une maladie) qui survient après l'administration d'un agent immunisant actif (CIG, 2023). Cet événement n'a pas nécessairement une relation de cause à effet avec l'utilisation d'un vaccin.

Document d'orientation sur la déclaration des manifestations cliniques indésirables après la vaccination pour les fournisseurs de soins de santé

- Les fournisseurs de soins de santé qui administrent les vaccins doivent informer la personne qui reçoit le vaccin ou ses parents/tuteurs de l'importance de signaler toute manifestation clinique inhabituelle (MCI) à la suite d'un vaccin à un fournisseur de soins de santé conformément à l'article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* (LPPS). Les personnes vaccinées ou leur parent/tuteur peuvent également communiquer avec leur [bureau local de santé publique](#) pour poser des questions ou signaler une MCI.
- Les fournisseurs de soins de santé spécifiés (p. ex., médecins, infirmières et pharmaciens) sont tenus, en vertu de l'article 38(3) de la LPPS, de signaler les MCI à leur [bureau de santé publique](#). Les rapports doivent être produits à l'aide du [formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles \(MCI\) de l'Ontario](#).
- Consultez la [page Web sur l'innocuité des vaccins](#) de Santé publique Ontario pour obtenir des conseils supplémentaires. [Fiche de renseignements sur la déclaration d'une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une immunisation pour les professionnels de la santé en Ontario](#).

- Le ministère de la Santé de l'Ontario, en collaboration avec Santé publique Ontario, surveille les rapports de MCI. Cette surveillance est effectuée en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et Santé Canada.

Tous les fournisseurs de soins de santé qui administrent des vaccins doivent connaître les protocoles d'anaphylaxie pour leurs cliniques et assurer la disponibilité des trousse de prise en charge de l'anaphylaxie. Vous trouverez des renseignements supplémentaires en consultant la ressource de Santé publique Ontario [Prise en charge de l'anaphylaxie à la suite d'une immunisation dans la communauté](#) et le [Guide canadien d'immunisation](#).

Le CCNI recommande une période d'observation de 15 minutes après la vaccination, comme le précise le [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#). S'il y a une préoccupation particulière au sujet d'une réaction vaccinale possible, l'intervalle préféré pour une observation après la vaccination est de 30 minutes.

Les documents d'orientation précédents du CCNI prévoyaient une période d'observation post-vaccination réduite, de 5 à 15 minutes pour l'administration du vaccin contre la COVID-19 pendant la pandémie de COVID-19, à des moments où une distance physique appropriée dans les zones d'attente après la vaccination ne pourrait pas être maintenue en raison du volume de personnes demandant la vaccination et uniquement lorsque des conditions spécifiques étaient remplies :

- Antécédents d'administration du vaccin contre la COVID-19 et absence d'antécédents connus de réactions allergiques graves (y compris l'anaphylaxie) à l'un des composants du vaccin contre la COVID-19 dont l'administration est envisagée.
- Aucun antécédent d'autres réactions post-vaccinales immédiates (p. ex., syncope avec ou sans convulsions) après réception d'un vaccin.
- Le receveur du vaccin est accompagné d'un adulte responsable qui agira comme accompagnateur pour surveiller le receveur du vaccin pendant au moins 15 minutes après la vaccination. Dans le cas de deux adultes responsables, les deux peuvent recevoir le vaccin aux fins de ce critère, si chacun accepte de surveiller l'autre après la vaccination.
- La personne ayant reçu le vaccin ne doit pas conduire de véhicule motorisé ou de moyen de transport à roues motorisé, ni de machine pendant au moins 15 minutes après la vaccination.
- La personne vaccinée et l'accompagnateur adulte responsable savent quand et comment demander des conseils post-vaccination et reçoivent des

instructions sur ce qu'il faut faire si une assistance et des services médicaux sont nécessaires.

- La personne vaccinée et l'adulte responsable s'engagent à rester dans la salle d'attente après la vaccination pendant la période d'observation post-vaccinale et à informer le personnel si la personne se sent ou semble mal avant de partir. Ils devraient être informés qu'une personne présentant tout symptôme laissant penser à une évolution des manifestations cliniques indésirables à la fin de la période d'observation post-vaccinale raccourcie nécessite une période d'observation plus longue en clinique.

Vaccins à l'extérieur de la province ou du pays

Si une personne de **six mois et plus** a été vaccinée avec une ou plusieurs doses d'un vaccin non approuvé par Santé Canada, il est recommandé qu'elle reçoive une ou plusieurs doses d'un vaccin contenant XBB conformément aux lignes directrices concernant le calendrier dans les [annexes B](#) et [C](#). Le nombre de doses recommandées de vaccin contenant XBB dépendra du nombre de doses précédentes que la personne a reçues et de son statut immunitaire. **Les personnes qui courent un risque plus élevé de maladie grave en raison de la COVID-19 devraient recevoir une dose supplémentaire d'un vaccin contre la COVID-19 contenant XBB au printemps 2024.** Reportez-vous à la section [Recommandations relatives au vaccin](#) pour déterminer l'admissibilité.

Il est important de consigner les doses de COVID-19 reçues à l'extérieur de la province ou du pays pour s'assurer qu'elles puissent leur être administrées de façon sécuritaire et à des intervalles appropriés. Il y a deux cas où les doses doivent être consignées au dossier du patient :

1. **Les enfants de moins de cinq ans** qui ont reçu une ou plusieurs doses d'un vaccin contre la COVID-19 doivent faire consigner leurs doses pour s'assurer qu'elles ont reçu le bon nombre de doses pour profiter d'une protection optimale.
2. Les personnes de cinq ans et plus qui ont reçu une ou plusieurs doses d'un vaccin contre la COVID-19 **au cours des six derniers mois** doivent faire consigner leurs doses afin de s'assurer que les doses ultérieures (au besoin) puissent leur être administrées à des intervalles appropriés.

Les autres doses peuvent être documentées dans COVaxON à la discrétion du bureau de santé publique de la localité.

Les personnes qui veulent faire consigner leurs doses doivent communiquer avec leur bureau local de santé publique pour que leur dossier de vaccination contre la COVID-19 soit documenté dans le système COVaxON. Une preuve de vaccination³ (p. ex., un carnet de vaccination, une preuve de vaccination) est nécessaire pour vérifier le vaccin contre la COVID-19 reçu à l'extérieur de la province.⁴ Les bureaux locaux de santé publique sont chargés de consigner en temps utile dans COVaxON les renseignements sur la vaccination énumérés précédemment des personnes qui ont reçu des doses d'un vaccin contre la COVID-19 à l'extérieur de l'Ontario.

Erreurs et écarts concernant les vaccins contre la COVID-19

Pour obtenir des conseils sur la gestion des erreurs et des écarts d'administration des vaccins contre la COVID-19, veuillez consulter le document du gouvernement du Canada intitulé [Guide de planification des cliniques de vaccination contre la COVID-19 : Gestion des erreurs ou des écarts d'administration de vaccins](#). Pour les erreurs de vaccination involontaires et les écarts qui ne sont pas abordés dans les directives du gouvernement du Canada, qui touchent plusieurs erreurs ou qui sont plus complexes, les fournisseurs de soins de santé sont invités à communiquer avec leur bureau de santé publique (BSP) de la région pour obtenir de plus amples conseils.

Le BSP local doit être avisé et les erreurs ou les écarts d'administration du vaccin doivent être traités et déclarés conformément aux procédures du site (s'il ne fait pas partie du BSP) et aux procédures du BSP.

- Les erreurs et les écarts d'administration des vaccins qui doivent être signalées au ministère de la Santé sont celles qui peuvent susciter des inquiétudes quant à la sécurité publique, qui peuvent provoquer de la désinformation, des effets indésirables graves ou le décès d'une personne, qui touchent ou font perdre des volumes importants de doses de vaccin ou encore lorsqu'un vaccin exposé ou périmé est administré par inadvertance à

³ Voir le Guide canadien d'immunisation sur [Dossiers de vaccination](#).

⁴ Les [Guide canadien d'immunisation](#) souligne que la vaccination ne doit être considérée comme valide que s'il existe un document écrit attestant de l'administration du vaccin.

un grand nombre de patients. En cas de doute, faites preuve de prudence et informez le ministère de la Santé. Pour tout problème devant être porté à l'attention du ministère de la Santé, veuillez procéder ainsi : écrire à l'équipe des communications du ministère de la Santé (media.moh@ontario.ca) et à l'équipe de mise en œuvre (covid.immunization@ontario.ca) en y ajoutant l'en-tête suivant :

- Rapport d'incident pour [BSP/site] en date du [date] :
 - Description de l'incident
 - Date de l'incident :
 - Lieu de l'incident :
 - Type d'incident :
 - Erreur ou écart d'administration :
 - Description de l'incident :
 - Résumé des actions et des mesures prises à ce jour :
 - Prochaines étapes :

Si une erreur ou un écart involontaire d'administration d'un vaccin entraîne une manifestation clinique inhabituelle (MCI) à la suite d'une immunisation, remplissez le [formulaire Déclaration de manifestations cliniques inhabituelles \(MCI\) à la suite d'une immunisation de l'Ontario](#) en prenant soin d'y ajouter les détails concernant l'erreur ou l'écart. Le formulaire de déclaration des MCI dûment rempli doit être transmis à votre bureau local de santé publique.

Préparation et administration des vaccins

Voir la monographie de produit pour chacun des vaccins pour connaître les directives sur les étapes à suivre pour l'administration du vaccin (décongélation avant la dilution, dilution, préparation) ainsi que les renseignements sur les types d'emballage et les dates d'expiration.






Il est important de choisir des seringues de la bonne taille pour s'assurer que le bon volume est prélevé. Consultez le [Guide canadien d'immunisation, tableau 3 :Lignes directrices pour le choix d'une aiguille](#) pour obtenir de l'aide afin de sélectionner la longueur et le calibre appropriés d'aiguille. Des aiguilles de sécurité doivent être utilisées pour l'administration des vaccins, comme l'exige le Règlement de l'Ontario 474/07 édicté en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Pour obtenir les informations les plus récentes sur l'entreposage, la manipulation, la stabilité et l'élimination des vaccins, consultez le site Web du [Programme de vaccination contre la COVID-19](#).

Exemptions médicales et pour les essais de vaccins contre la COVID-19

Il n'est plus nécessaire de consigner les exemptions médicales d'une personne dans son dossier COVaxON. Si, en raison de sa situation personnelle (p. ex., des problèmes de santé, les déplacements, les exigences en matière d'emploi, la participation à un essai clinique), une personne doit présenter des documents médicaux indiquant une exemption de vaccination, elle devrait effectuer un suivi auprès de son fournisseur de soins de santé, de son service de santé au travail ou du chercheur principal de l'essai clinique auquel elle participe pour demander les documents nécessaires.

Annexe A : Vaccins disponibles en Ontario ⁵

Préparations contre la COVID-19	Moderna <i>XBB</i>			Pfizer-BioNTech <i>XBB</i>	Pfizer-BioNTech <i>XBB</i>	Pfizer-BioNTech <i>XBB</i>	Novavax <i>XBB</i>
Couleur du capuchon et de l'étiquette							
	Capuchon bleu royal et étiquette bleu corail			Capuchon et étiquette marron	Capuchon et étiquette bleus	Capuchon et étiquette gris	Capuchon bleu royal
Groupe d'âge autorisé	6 mois à 4 ans	5 à 11 ans	12 ans et +	de 6 mois à 4 ans	5 à 11 ans	12 ans et +	12 ans et +
Concentration dans les flacons	0,1 mg/mL			0,015 mg/mL	0,03 mg/mL	0,1 mg/mL	0,01 mg/mL
Dose/volume	25 mcg/0,25 mL	25 mcg/0,25 mL	50 mcg/0,5 mL	3 mcg/0,2 mL	10 mcg/0,3 mL	30 mcg/0,3 mL	5 mcg/0,5 mL
Dilution	Aucune			2,2 mL/flacon	Aucune	Aucune	Aucune
Type de vaccin	ARNm monovalent			ARNm monovalent	ARNm monovalent	ARNm monovalent	Vaccin à sous-unité protéique
Usage	Personnes non vaccinées et déjà vaccinées			Personnes non vaccinées et déjà vaccinées	Personnes non vaccinées et déjà vaccinées	Personnes non vaccinées et déjà vaccinées	Personnes non vaccinées et déjà vaccinées

⁵ Adapté de Santé Manitoba.

Préparations contre la COVID-19	Moderna <i>XBB</i>	Pfizer-BioNTech <i>XBB</i>	Pfizer-BioNTech <i>XBB</i>	Pfizer-BioNTech <i>XBB</i>	Novavax <i>XBB</i>
Numéro d'identification du médicament (DIN)	02541270	02541866	02541858	02541823	02543656
Monographie du produit	Moderna XBB.15	Pfizer XBB.15	Pfizer XBB.15	Pfizer XBB.15	Novavax XBB.15

Annexe B : Calendrier d'administration du vaccin contre la COVID-19 à ARNm en fonction des antécédents de vaccination et du statut immunitaire pour le printemps 2024

A. Pour ceux qui NE SONT PAS de modérément à gravement immunodéprimés

(i) Age: de 6 mois à 4 ans qui NE SONT PAS modérément à gravement immunodéprimés

Antécédents vaccinaux ⁶	Nombre recommandé de doses contenant XBB et intervalle ⁷ entre les doses	
	Calendrier Moderna à XBB	Calendrier Pfizer à XBB
3 doses ou plus	La série de vaccins est complétée, il n'y a pas d'autres doses recommandées à cette étape-ci.	La série de vaccins est complétée, il n'y a pas d'autres doses recommandées à cette étape-ci.
2 doses	La série de vaccins est complétée, il n'y a pas d'autres doses recommandées à cette étape-ci.	1 dose <ul style="list-style-type: none"> • Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose • Minimum : <ul style="list-style-type: none"> ○ 28 jours à compter de la dernière dose (si la 2^e dose était Moderna) ○ 56 jours à compter de la dernière dose (si la 2^e dose était Pfizer)

⁶ Dénote des antécédents de vaccins contre la COVID-19, y compris avec la préparation à XBB.

⁷ Les intervalles recommandés sont basés sur les recommandations du CCNI. Un intervalle plus long entre les doses d'un vaccin contre la COVID-19 entraîne une réponse immunitaire plus robuste et durable et une efficacité vaccinale plus élevée. L'intervalle minimum est l'intervalle le plus court auquel le produit doit être administré et il est décrit dans les monographies de produit.

Antécédents vaccinaux ⁶	Nombre recommandé de doses contenant XBB et intervalle ⁷ entre les doses	
	Calendrier Moderna à XBB	Calendrier Pfizer à XBB
1 dose	1 dose <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose Minimum : 28 jours à compter de la dernière dose⁸ 	2 doses <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose et entre les doses Minimum : <ul style="list-style-type: none"> 28 jours à compter de la dernière dose (si la 1^{re} dose était Moderna) et entre les doses Si la 1^{re} dose était Pfizer : <ul style="list-style-type: none"> 21 jours entre les doses 1 et 2 56 jours entre les doses 2 et 3
0 dose	2 doses <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours entre les doses Minimum : 28 jours entre les doses⁸ 	3 doses <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours entre les doses Minimum : <ul style="list-style-type: none"> 21 jours entre les doses 1 et 2 56 jours entre les doses 2 et 3

(ii) Age: 5 ans et plus qui NE SONT PAS modérément à gravement immunodéprimés et qui NE SONT PAS à risque élevé

- Si les personnes **ont été vaccinés auparavant** - il n'y a pas d'autres doses recommandées à cette étape-ci.
- Si les personnes **n'ont pas été vaccinés auparavant** – recommandé de recevoir une dose.

(iii) Age: 5 ans et plus qui NE SONT PAS modérément à gravement immunodéprimés et qui SONT à risque élevé

- Si les personnes **ont été vaccinés auparavant** - recommandé de recevoir une dose.
- Si les personnes **n'ont pas été vaccinés auparavant** – recommandé de recevoir une dose.

⁸ L'intervalle recommandé est de six mois depuis l'administration de la dernière dose de vaccin contre la COVID-19. On peut cependant utiliser un intervalle plus court d'au moins trois mois afin de faciliter la mise en place (incluant le calendrier pour la campagne du printemps en lien avec les campagnes d'automne précédentes et futures).

B. Pour ceux qui sont de modérément à gravement immunodéprimés

(i) Age : de 6 mois à 4 ans qui SONT modérément à gravement immunodéprimés

Antécédents vaccinaux ⁹	Nombre recommandé de doses contenant XBB et intervalle ¹⁰ entre les doses	
	Moderna à XBB	Pfizer à XBB
4 doses ou plus	1 dose <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 168 jours à compter de la dernière dose Minimum : 84 jours à compter de la dernière dose¹¹ 	1 dose <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 168 jours à compter de la dernière dose Minimum : 84 jours à compter de la dernière dose¹¹
3 doses	1 dose <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 168 jours à compter de la dernière dose Minimum : 84 jours à compter de la dernière dose¹¹ 	1 dose <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose Minimum : <ul style="list-style-type: none"> 28 jours à compter de la dernière dose (si la 3^e dose était Moderna) 56 jours à compter la dernière dose (si la 3^e dose était Pfizer)
2 doses	1 dose <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose Minimum : 28 jours à compter de la dernière dose <p><i>Moderna préférable¹²</i></p>	2 doses <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose et entre les doses Minimum : <ul style="list-style-type: none"> 28 jours à compter de la dernière dose (si la 2^e dose était Moderna) Si la 2^e dose était Pfizer <ul style="list-style-type: none"> 56 jours entre les doses 2 et 3 56 jours entre les doses 3 et 4

⁹ Dénote des antécédents de vaccins contre la COVID-19, y compris avec la préparation à XBB.

¹⁰ Les intervalles recommandés sont basés sur les recommandations du CCNI. Un intervalle plus long entre les doses d'un vaccin contre la COVID-19 entraîne une réponse immunitaire plus robuste et durable et une efficacité vaccinale plus élevée. L'intervalle minimum est l'intervalle le plus court auquel le produit doit être administré et il est décrit dans les monographies de produit.

¹¹ L'intervalle recommandé est de six mois depuis l'administration de la dernière dose de vaccin contre la COVID-19. On peut cependant utiliser un intervalle plus court d'au moins trois mois afin de faciliter la mise en place (incluant le calendrier pour la campagne du printemps en lien avec les campagnes d'automne précédentes et futures).

¹² Pour les enfants de six mois à quatre qui sont modérément à gravement immunodéprimés, une série de trois dose du vaccin de Moderna est probablement plus acceptable et faisable en raison du moins grand nombre de doses dans le calendrier par rapport à la série de quatre doses de Pfizer.

Antécédents vaccinaux ⁹	Nombre recommandé de doses contenant XBB et intervalle ¹⁰ entre les doses	
	Moderna à XBB	Pfizer à XBB
1 dose	<p>2 doses</p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose et entre les doses Minimum : 28 jours à compter de la dernière dose et entre les doses <p><i>Moderna préférable¹²</i></p>	<p>3 doses</p> <p>Recommandé : 56 jours à compter de la dernière dose et entre les doses</p> <p>Minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> 28 jours à compter de la dernière dose (si la 1^{re} dose était Moderna) Si la 1^{re} dose était Pfizer <ul style="list-style-type: none"> 21 jours entre les doses 1 et 2 56 jours entre les doses 2 et 3 56 jours entre les doses 3 et 4
0 dose	<p>3 doses</p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours entre les doses Minimum : 28 jours entre les doses <p><i>Moderna préférable¹²</i></p>	<p>4 doses</p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandé : 56 jours entre les doses Minimum : <ul style="list-style-type: none"> 21 jours entre les doses 1 et 2 56 jours entre les doses 2 et 3 56 jours entre les doses 3 et 4

(ii) Age: 5 et plus qui *SONT* modérément à gravement immunodéprimés

- Si les personnes **ont été vaccinés auparavant** – recommandé de recevoir une dose.
- Si les personnes **n'ont pas été vaccinés auparavant** – recommandé de recevoir deux doses.

Annexe C : Calendrier d'administration du vaccin de Novavax contenant XBB en fonction des antécédents de vaccination et du statut immunitaire pour le printemps 2024

A. Pour ceux qui NE SONT PAS de modérément à gravement immunodéprimés 12 ans et plus

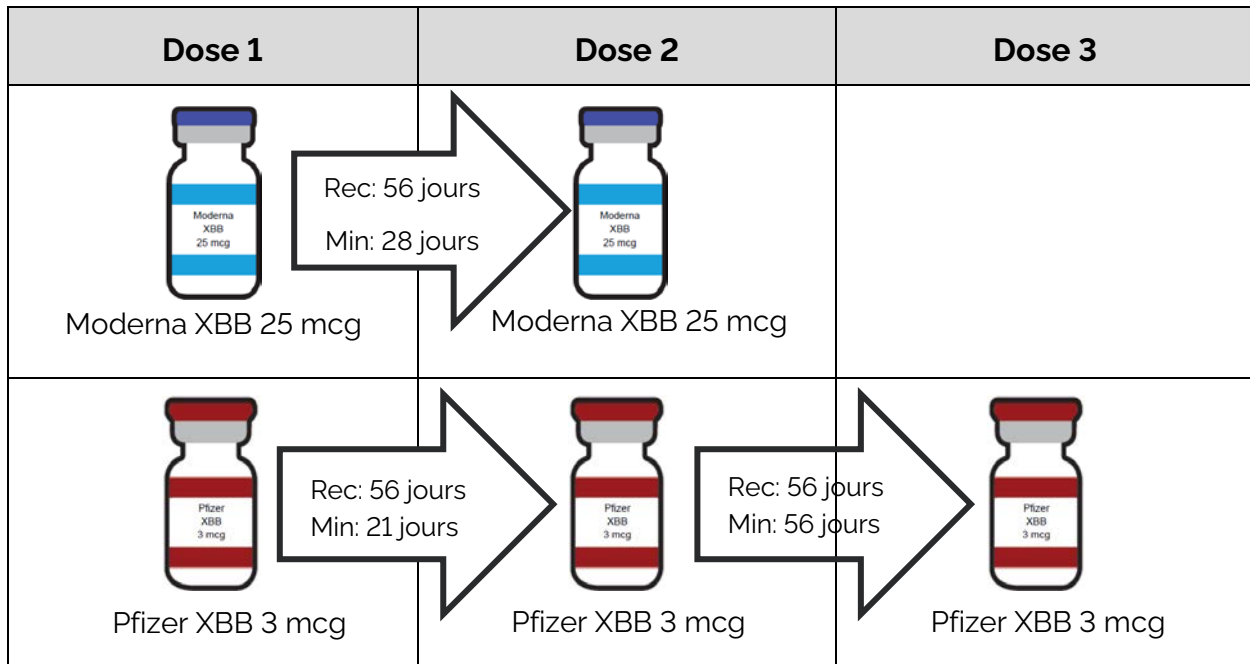
- (i) Ne sont pas à risque élevé
 - Si les personnes **ont été vaccinés auparavant** - il n'y a pas d'autres doses recommandées à cette étape-ci.
 - Si les personnes **n'ont pas été vaccinés auparavant** – selon le [CCNI](#), ils devraient recevoir une dose. Le calendrier autorisé est de deux doses, mais conformément à la recommandation du CCNI, les personnes non vaccinées qui ne sont pas immunodéprimées et qui reçoivent le vaccin de Novavax contenant XBB peuvent suivre le calendrier d'une dose.
- (ii) Sont à risque élevé
 - Si les personnes **ont été vaccinés auparavant** - recommandé de recevoir une dose.
 - Si les personnes **n'ont pas été vaccinés auparavant** – selon le [CCNI](#), ils devraient recevoir une dose. Le calendrier autorisé est de deux doses, mais conformément à la recommandation du CCNI, les personnes non vaccinées qui ne sont pas immunodéprimées et qui reçoivent le vaccin de Novavax contenant XBB peuvent suivre le calendrier d'une dose.

B. Pour ceux qui sont de modérément à gravement immunodéprimés 12 ans et plus

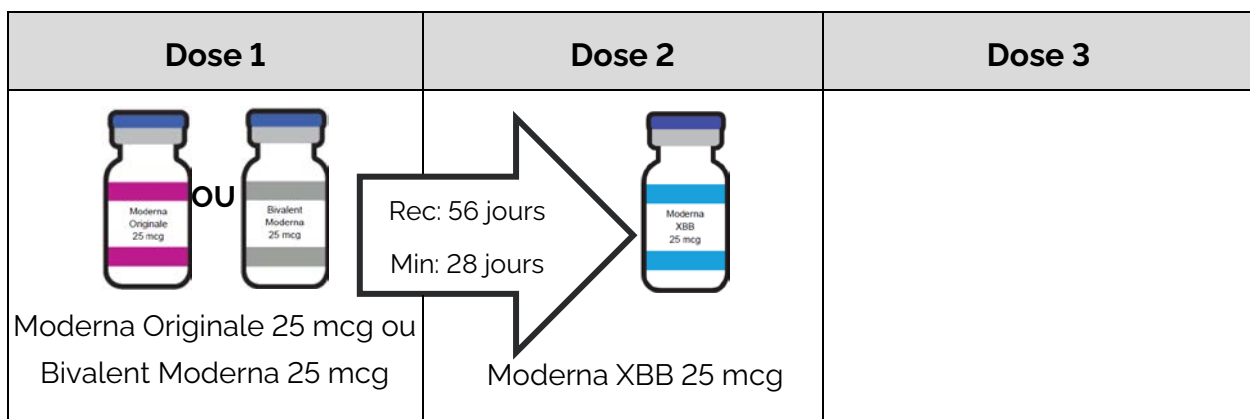
- Si les personnes **ont été vaccinées auparavant** – recommandé de recevoir une dose.
- Si les personnes **n'ont pas été vaccinées auparavant** – elles devraient recevoir au moins deux doses, conformément au [CCNI](#).

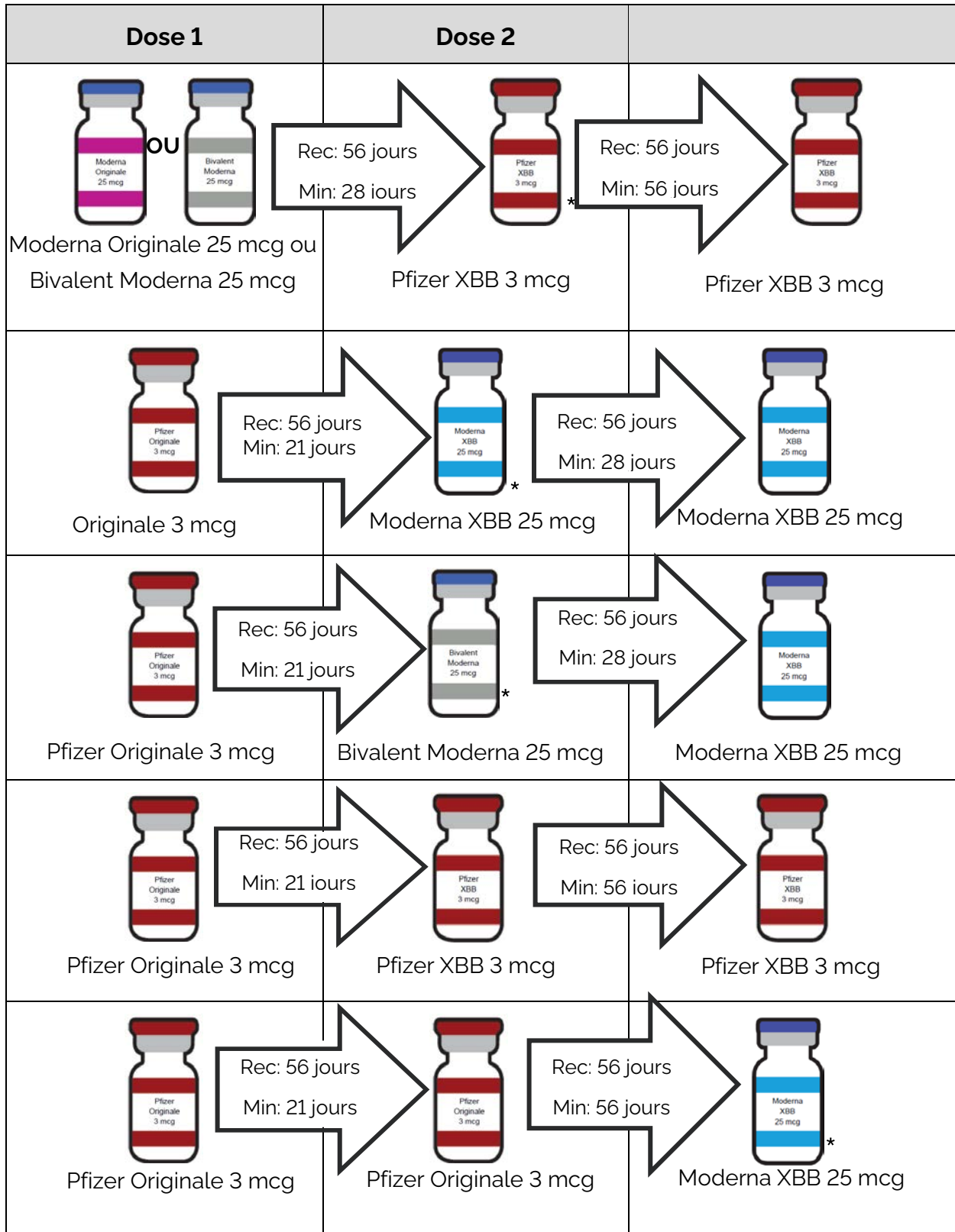
Annexe D : Scénarios pour les personnes immunocompétentes de 6 mois à 4 ans complétant une série de vaccin à ARN messenger contre la COVID-19

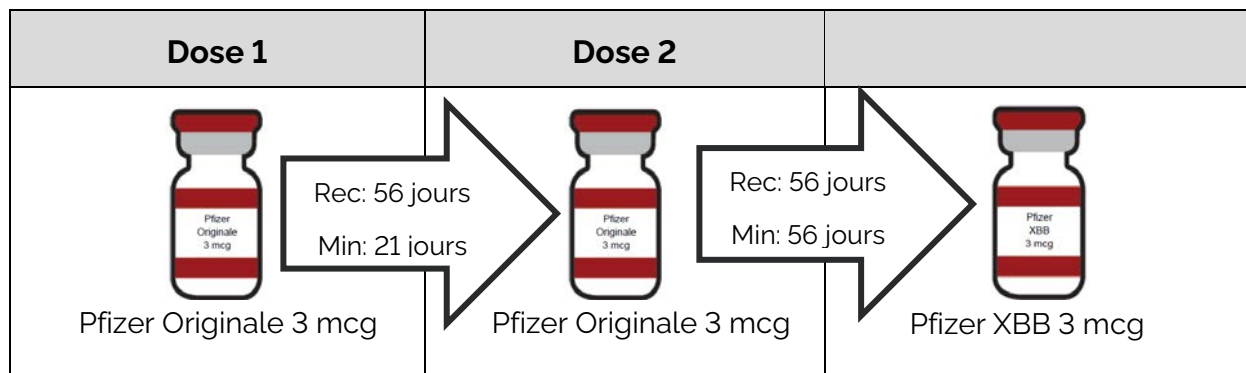
Aucune dose précédente reçue



A reçu une ou plusieurs doses précédentes à ARN messenger







L'intervalle minimum indiqué correspond à l'intervalle autorisé décrit dans la monographie de produit correspondante.

*Dans la mesure du possible, le même produit vaccinal (Pfizer ou Moderna) utilisé pour commencer la série doit également être utilisé pour compléter la série. Si cela n'est pas possible, conformément aux directives du CCNI sur l'interchangeabilité des vaccins, le produit vaccinal Moderna à XBB peut être utilisé pour ceux qui ont commencé la série avec le vaccin monovalent original de Pfizer et le vaccin Pfizer à XBB peut être utilisé pour compléter la série pour ceux qui ont commencé la série avec un produit vaccinal Moderna (monovalent ou bivalent original). Il est recommandé aux enfants de moins de 5 ans qui reçoivent des doses selon un calendrier mixte comprenant à la fois les produits Moderna et Pfizer de compléter un calendrier de 3 doses.